

# LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRATIVES EN GUINEE DU 19 NOVEMBRE 2019

## I- INTRODUCTION

Le Mardi 19 Novembre 2019 à 10heures 30mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la Présidence de Monsieur **NIMAGA Saadou**.

### L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 27 Septembre 2019 ;
- 2- Examen et adoption de l'étude de cadrage préparée par BDO dans le cadre de la production du Rapport l'ITIE-GUINEE 2018 ;
- 3- Divers.

## I- DEROULEMENT

**NIMAGA Sadou** : Bonjour à tous, je m'excuse pour le retard, j'avais des investisseurs à recevoir ce matin, on commence notre réunion par le projet d'ordre du jour à adopter s'il n'Ya pas d'amendements.

### "Ordre du jour Adopté"

#### Point 2 : Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 Septembre 2019

**Mr DIABY Mamadou** : pour la lecture du résumé de la Réunion du 27 septembre 2019.

**Mr NIMAGA Saadou** : Merci Monsieur DIABY, y a-t-il des remarques sur la synthèse du procès-verbal du 27 septembre 2019.

**Mr. KEITA Cheick** : j'ai une remarque sur l'avant dernier paragraphe je cite : Décentraliser ou déconcentrer les structures à l'intérieur du pays l'image du Comité de Pilotage.

Je trouve cela un peu ambitieux car on doit évaluer l'idée, elle n'a pas été retenue donc il faut l'éliminer ou reformuler.

**Mr SYLLA Mamadouba** : je suis favorable à ce qu'on note cette disposition car le Comité n'a pas pris en compte cette recommandation.

**Mr Thierno Shita DIALLO** : A mon avis, il fallait rappeler les six (6) points de l'impact ensuite parler des recommandations.

**Mr NIMAGA Saadou** : Monsieur Soumah, s'il vous plait, y a-t-il la version complète du Procès-verbal ?

**Mr SOUMAH Abdoulaye :** C'est une synthèse qu'on a présenté, il faut ajouter le contenu du Rapport, la quintessence avant les recommandations.

**Mr : NIMAGA Saadou :** Au fait, qu'est ce qui doit être décentralisé, on en a discuté ici. Monsieur Richard a fait des recommandations. Il faut reformuler. Est-ce que ces recommandations ont été retenues; cela suscite un autre débat.

Sous réserves des observations faites par les membres présents ; **le Procès-Verbal est Adopté**

**Point 2 :** Examen et adoption de l'étude de cadrage préparée par BDO dans le cadre de la production du Rapport ITIE-GUINEE 2018

**Mr NIMAGA Saadou :** nous sommes un peu en retard dans la production du Rapport 2018. On continue à travailler avec le cabinet BDO, représenté par Monsieur Karim et El hadj N'Fall NABE et le consultant National. Ils ont travaillé sur l'étude de cadrage.

Monsieur Karim va nous faire la Présentation du Rapport initial sur les travaux de cadrage, par projection.

**Mr Karim Lourimi - BDO :** Merci Monsieur le Président, bonjour à tout le monde.

Effectivement ce matin on va présenter les résultats du travail de **Cadrage** fait par le cabinet avec la collaboration d'El hadj NABE. On va essayer d'aller à l'essentiel :

Présentation du cabinet BDO

- 5<sup>ème</sup> Mondial dans le domaine de la comptabilité, la fiscalité et le conseil
- Présent dans 165 pays
- Neuf (09) milliards de Dollars de capital
- 1600 Bureaux dans le monde
- Créé depuis 1967
- Spécialisé dans l'audit des finances,
- La fiscalité du secteur public et,
- La gouvernance dans les Industries extractives dans dix (10) pays Africains dont l'ITIE-GUINEE
- Dix (10) ans d'expériences dans 24 pays membres de l'ITIE
- Audit environnemental

Je passe à l'étude de cadrage

- On a cinq (05) phases et nous sommes sur la 1<sup>ère</sup> phase, la phase de cadrage ;
- Il Ya un (01) mois on est intervenu pour collecter les données qualitatives

- Un Atelier de formation pour les formulaires aura lieu dès demain matin le 20/11/2019, et la collecte des données se fera dans une semaine.  
Pour le cadrage, nous sommes à Conakry pour rencontrer les **Parties Prenantes et les organes collecteurs**.

A partir de ces entretiens soit directement ou indirectement, nous allons compiler les données et pourvoir proposer le seuil de matérialité et le Rapport 2018.

S'agissant de l'échantillonnage, les critères sont fixés par le comité et il est important que la Représentation soit parfaite.

A mon avis, il faut que ce soit résolu dans un débat et que tout le monde soit d'accord ; donc un consensus absolu autour de l'octroi des licences.

Questions – Réponses pendant l'exposé :

**Mr NIMAGA Saadou** : quels sont les critères de l'échantillonnage ?

**Mr Karim Lourimi - BDO** : la sélection n'est pas arbitraire, il faut l'objectivité et la clairvoyance.

**Mr KEITA Cheick** : On peut être exhaustif et qu'est-ce que le cabinet peut nous conseiller afin que nous soyons dans les normes ?

**Mr Karim Lourimi – BDO** : je préfère que le CP fixe les règles pour l'échantillonnage. Il faut que les démarches soient claires.

**Mr NIMAGA Saadou** : sur l'exigence 2.2 j'invite le Comité à y travailler.

**Mr MAGASSOUBA**: nous ne pouvons pas prendre l'exemple du Sénégal. Moi je veux savoir est-ce que dans la Norme, il Ya un guide ?  
Que ce soit l'approche exhaustive ou approche échantillonnage ?

**Mr Aboubacar KOUROUMA -BSD** : je pense que l'échantillonnage n'est pas mis en cause ; mais plutôt la Représentativité.  
Qu'on définisse les échantillons et les critères.

**Mr Karim Lourimi – BDO** : j'insiste sur l'approche, je reviens sur les revenus tombés à l'ONFPP qui n'ont pas été pris en compte ; or il Ya des sociétés Minières qui ont fait des déclarations significatives comme ayant payé à l'office. On a été à l'office mais rien n'a été obtenu ; néanmoins on a intégré l'ONFPP dans le Périmètre.

**Mr DIALLO Alpha Abdoulaye** : je pense que les mesures correctives doivent être discutées au niveau du CP. S'il faut même faire appel à un spécialiste pour une étude approfondie afin qu'on ait une action concrète.

**Mr NIMAGA Saadou**: l'essentiel est que la transparence soit perçue.

**Mr Karim Lourimi – BDO** : la perception est importante. Il faut faire la part des choses entre ce qui est fait et ce qui est perçu.

**Mr KEITA Cheick** : pour les limitations ?  
Qu'est-ce que le cabinet nous conseille ?

**Mr Karim Lourimi - BDO** : que le CPDM écrive au sujet de ces **Limitations** pour avoir le conseil du cabinet. On n'a pas eu les données par rapport à l'ONFPP

### **Les Points nécessitant une décision de Comité**

- ONAP : on le retire du Périmètre mais pas du Rapport
- Le Seuil de Matérialité est fixé à **Cinq Milliards (5 000 000 000) GNF**
  - SOGUIPAMI et ANAIM resteront dans le Périmètre.
  - Les six (6) flux retenus dans le périmètre
  - Valider l'approche
  - Valider le FD sur les emplois
  - Valider le FD sur les sous—traitants

### **Le Calendrier**

- Dépôt des formulaires de déclarations le 06 décembre 2019
- Prochaine Validation: Août 2020 et sera basée sur le Rapport ITIE 2018

**Mr NIMAGA Saadou** : nous devons rendre le **Rapport crédible** et je donne un conseil aux membres du Comité de Pilotage ; il faut qu'on cherche à maîtriser la **Norme** avec une Formation qu'on va mettre à contribution. Au niveau des sociétés minières, il faut qu'on réfléchisse, qu'on se réfère à la chambre des Mines, afin de remplacer les membres du Comité qui ne sont pas réguliers à nos réunions.

**Mr DIABY Mamadou** : je vous informe de la tenue de l'Atelier demain le 20/11/2019 à l'hôtel ONOMO, pour le renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE-GUINEE.

**Mr SYLLA René-Maurice** : informe de la réunion de concertation sur l'Avant-projet de Loi sur la propriété réelle aura lieu le 22/11/2019 à partir de 9h00.

La présence des juristes est nécessaire.

**Séance Levée à 14h 13mn**

## **Conclusion :**

Au terme de ses travaux, le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le Comité, sous réserve de ses observations approuve le procès-verbal de sa réunion du 27 Septembre 2019 ;
- Le Comité a approuvé l'étude de cadrage présenté par BDO ;
- Le Comité a demandé au Directeur Général du BSD du Ministère des Mines et de la Géologie à lui présenter une note technique sur l'échantillonnage des Sociétés Minières.

**Le Rapporteur**



**Mr DIABY Mamadou**

**Le Président**



**Mr NIMAGA Saadou**